

Élection générale de 2018

Rapport de la directrice ou du directeur du scrutin sur l'accessibilité pour les électeurs handicapés (F0247)

Circonscription électorale : Ajax, #001

Après chaque question ou affirmation, inscrivez « oui », « non » ou « s. o. » (sans objet), ou insérez des commentaires.

1. Formation sur l'accessibilité

Les membres du personnel du bureau du directeur du scrutin de votre circonscription électorale ont-ils tous suivi une formation sur la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et étaient-ils habilités à fournir des services de façon accessible?

Oui.

Les agents des bulletins de vote spéciaux de votre circonscription électorale ont-ils tous été formés et étaient-ils habilités à fournir des services de façon accessible, y compris lors de visites à domicile ou à l'hôpital?

Oui.

Les membres du personnel électoral de votre circonscription électorale ont-ils tous été formés et étaient-ils habilités à fournir des services de façon accessible?

Oui.

La formation des membres du personnel électoral incluait-elle une vidéo montrant comment fournir des services accessibles aux électeurs ayant divers handicaps, y compris grâce à des dispositifs d'aide au vote, à des animaux d'assistance et à des personnes de soutien?

Oui.

Les manuels fournis aux membres du personnel électoral contenaient-ils des directives expliquant comment venir en aide aux électeurs :

a) nécessitant qu'on leur apporte l'urne à l'extérieur du lieu de vote?

Oui.

b) accompagnés d'un ou d'une interprète?

Oui.

c) ayant besoin de l'aide d'un scrutateur/d'une scrutatrice ou d'un ami/d'une amie pour voter?

Oui.

d) ayant besoin de recourir aux dispositifs d'aide au vote?

Oui.

e) Commentaires :

Aucun.

2. Matériel et documents

Votre bureau a-t-il mis à disposition le gabarit de bulletin de vote en braille fourni par Élections Ontario?

Oui.

Les membres de votre personnel ont-ils reçu pour consigne d'informer, s'il y a lieu, les électeurs de la disponibilité de documents sur des supports de substitution par l'intermédiaire d'Élections Ontario?

Oui.

Les membres du personnel électoral ont-ils reçu le matériel et les documents suivants pour les utiliser dans les lieux de vote?

a) Dispositifs d'aide au vote (par exemple, dispositifs de grossissement, crayons présentant une bonne tenue en main ou gabarits de bulletins de vote en braille) :

Oui.

b) Flèches de direction :

Oui.

c) Trousse de rétroaction sur les services à la clientèle :

Oui.

d) Formulaire d'avis de perturbation :

Oui.

e) Commentaires :

Aucun.

3. Options de vote par bulletin spécial

Nombre total de bulletins de vote spéciaux déposés dans le cadre des services suivants :

a) Visites à l'hôpital :

22

b) Visites à domicile :

30

Votre agent ou agente des bulletins de vote spéciaux a-t-il ou a-t-elle fourni un ou plusieurs des cinq services suivants lors des visites à l'hôpital et à domicile :

a) Aide apportée aux électeurs pour qu'ils puissent remplir les formulaires de demande de bulletin de vote spécial

- Visites à l'hôpital : Oui.
- Visites à domicile : Non.

b) Lecture du nom des candidats ou des consignes de vote aux électeurs

- Visites à l'hôpital : Oui.
- Visites à domicile : Oui.

c) Aide apportée aux électeurs, à leur demande, pour qu'ils puissent marquer leur bulletin de vote

- Visites à l'hôpital : Non.
- Visites à domicile : Non.

d) Mise à disposition de dispositifs d'aide au vote, comme des dispositifs de grossissement ou le gabarit de bulletin de vote en braille

- Visites à l'hôpital : Oui.
- Visites à domicile : Non.

e) Autre type d'aide (veuillez fournir des précisions dans la section 10 intitulée « Autres commentaires de la directrice ou du directeur du scrutin ») :

- Visites à l'hôpital : Non.
- Visites à domicile : Non.

4. Autres options de vote

Nombre de bulletins de vote déposés au moyen des technologies d'aide au vote (par exemple, l'interface audio-tactile, les manettes ou le contacteur au soufflé) :

0

Nombre d'électeurs ayant demandé qu'Élections Ontario prenne en charge les frais des services d'un ou d'une interprète en langage ASL (American Sign Language) :

0

Nombre d'électeurs transférés vers un autre lieu de vote en raison de leur mobilité réduite :

0

Veuillez éventuellement formuler des commentaires concernant l'interaction des personnes handicapées avec les technologies d'aide au vote.

Sans commentaire.

5. Personnel

Des personnes handicapées étaient-elles employées au bureau du directeur du scrutin?

Oui.

Le personnel électoral comptait-il des personnes handicapées?

Oui.

6. Circulation dans chaque lieu de vote

Les chefs de secteur ou les scrutateurs principaux ont-ils reçu pour consigne de consulter le plan de circulation dans chaque lieu de vote le jour du scrutin?

Oui.

Des changements ont-ils été apportés pour rendre le parcours accessible aux électeurs?

Sans commentaire.

7. Accessibilité des lieux de vote

Élections Ontario a élaboré et adopté les Normes d'accessibilité des bureaux de vote, lesquelles permettent de déterminer si les lieux de vote sont accessibles au sens de la *Loi électorale*.

Veillez confirmer que vous avez vérifié que les lieux ci-dessous étaient accessibles aux électeurs handicapés conformément aux Normes d'accessibilité des bureaux de vote :

a) Bureau du directeur du scrutin :

Oui.

b) Bureau(x) satellite(s) (s'il y a lieu) :

Sans objet.

c) Lieux de vote :

Oui.

Veillez indiquer le nombre de lieux de vote dans chaque catégorie, ainsi que la proportion en pourcentage pour chaque type de lieu de vote :

a) Lieux de vote dans votre circonscription électorale qui ont satisfait aux Normes d'accessibilité des bureaux de vote sans mesures correctives.

- Lieux de vote par anticipation : 2, 67 %
- Établissements obligatoires le jour du scrutin : 8, 100 %
- Immeubles d'habitation le jour du scrutin : 0, 0 %
- Collectivités isolées du Nord le jour du scrutin : 0, 0 %
- Lieux de vote ordinaires (**note** : à l'exclusion des bureaux de vote par anticipation et des autres types de bureaux de vote utilisés le jour du scrutin) : 3, 10 %

b) Lieux de vote dans votre circonscription électorale qui ont satisfait aux Normes d'accessibilité des bureaux de vote grâce à la mise en place de mesures correctives ou d'un plan de service à la clientèle.

- Lieux de vote par anticipation : 1, 33 %
- Établissements obligatoires le jour du scrutin : 0, 0 %
- Immeubles d'habitation le jour du scrutin : 0, 0 %
- Collectivités isolées du Nord le jour du scrutin : 0, 0 %
- Lieux de vote ordinaires (**note** : à l'exclusion des bureaux de vote par anticipation et des autres types de bureaux de vote utilisés le jour du scrutin) : 27, 90 %

c) Nombre total de lieux de vote.

- Lieux de vote par anticipation : 3, 100 %
- Établissements obligatoires le jour du scrutin : 0, 0 %
- Immeubles d'habitation le jour du scrutin : 0, 0 %
- Collectivités isolées du Nord le jour du scrutin : 0, 0 %

- Lieux de vote ordinaires (**note** : à l'exclusion des bureaux de vote par anticipation et des autres types de bureaux de vote utilisés le jour du scrutin) : 30, 100 %

Mesures correctives dans les lieux de vote

À propos des lieux mentionnés ci-dessus, veuillez indiquer le nombre de lieux de vote correspondant à chaque catégorie.

a) Prise de mesures correctives pour satisfaire aux normes :

- Bureau du directeur du scrutin : 0
- Bureau(x) satellite(s) (s'il y a lieu) : 0
- Lieux de vote par anticipation : 1
- Établissements obligatoires le jour du scrutin (par exemple, maisons de soins infirmiers) : 0
- Immeubles d'habitation le jour du scrutin : 0
- Collectivités isolées du Nord le jour du scrutin : 0
- Lieux de vote ordinaires (**note** : à l'exclusion des bureaux de vote par anticipation et des autres types de bureaux de vote utilisés le jour du scrutin) : 27

b) Autorisation d'utiliser un plan de service à la clientèle, en plus des mesures correctives, pour satisfaire aux normes :

- Bureau du directeur du scrutin : 0
- Bureau(x) satellite(s) (s'il y a lieu) : 0
- Lieux de vote par anticipation : 0
- Établissements obligatoires le jour du scrutin (par exemple, maisons de soins infirmiers) : 0
- Immeubles d'habitation le jour du scrutin : 0
- Collectivités isolées du Nord le jour du scrutin : 0
- Lieux de vote ordinaires (**note** : à l'exclusion des bureaux de vote par anticipation et des autres types de bureaux de vote utilisés le jour du scrutin) : 0

Veuillez indiquer le nombre total de mesures correctives apportées :

- Rampes d'accès/bordures inclinées : 0
- Seuils de porte inclinés : 0
- Tapis : 0
- Balises de stationnement : 54
- Affiches et signalisation : 0
- Services d'un préposé ou d'une préposée à l'accueil aux fins de l'accessibilité : 2

Avis de perturbation dans les lieux de vote

Combien d'avis de perturbation avez-vous dû afficher en raison de difficultés de dernière minute, comme des travaux de construction ou des fermetures de routes?

- Bureau du directeur du scrutin : 0
- Bureau(x) satellite(s) (s'il y a lieu) : 0
- Lieux de vote par anticipation : 0
- Établissements obligatoires le jour du scrutin (par exemple, maisons de soins infirmiers) : 0
- Immeubles d'habitation le jour du scrutin : 0
- Collectivités isolées du Nord le jour du scrutin : 0
- Lieux de vote ordinaires (**note** : à l'exclusion des bureaux de vote par anticipation et des autres types de bureaux de vote utilisés le jour du scrutin) : 0

S'il y a lieu, veuillez décrire comment vous avez géré la situation dans les lieux où vous avez affiché un avis de perturbation :

Sans objet.

Autres activités des lieux de vote aux fins de l'accessibilité

Veuillez indiquer les autres mesures prises par votre personnel, le cas échéant, pour rendre les lieux de vote accessibles :

a) Mesures correctives personnalisées :

Non.

b) Services spécifiques en matière de stationnement accessible :

Oui. Des balises ont été utilisées pour accroître le nombre de places accessibles.

c) Déplacement de l'urne à la porte d'entrée d'un lieu de vote :

Non.

d) Autres mesures de soutien pour les électeurs à mobilité réduite (par exemple, fauteuil roulant) :

Oui. Un électeur a eu besoin d'aide pour marcher.

e) Éclairage (par exemple, éclairage supplémentaire, lampe de poche ou phares de voiture) :

Non.

f) Autre soutien (veuillez fournir des précisions à la section 10) :

Oui. Il a fallu offrir de l'aide à un membre de la famille.

8. Autres mesures d'accessibilité

Veuillez décrire les autres mesures prises par votre personnel, le cas échéant, pour permettre l'accessibilité aux électeurs handicapés :

a) Fourniture de renseignements ou de documents dans un format accessible :

Non.

b) Lecture du nom des candidats aux électeurs :

Oui. Un électeur ne savait pas lire.

c) Promotion du vote par bulletin spécial dans le cadre de visites à domicile dans les immeubles où résident des populations cibles :

Oui. Les candidats ont été encouragés à informer les électeurs que nous proposons des visites à domicile.

d) Séances de formation supplémentaires pour les membres du personnel électoral :

Non.

e) Collaboration avec des groupes d'intervenants locaux :

Non.

f) Autres mesures :

Non.

9. Rétroaction sur les services à la clientèle :

Avez-vous reçu des formulaires de rétroaction sur les services à la clientèle portant sur l'accessibilité pour les électeurs handicapés?

Oui. Les efforts faits par le personnel ont été soulignés.

Veillez indiquer si vous avez reçu une rétroaction positive ou négative pour chacun des points suivants. **Remarque** : si vous avez reçu des rétroactions négatives, veuillez préciser la nature de votre réponse.

a) Services à la clientèle

- Rétroaction : Positive.
- Réponse à toute rétroaction négative : Aucune.

b) Dispositifs d'aide au vote (par exemple, dispositifs de grossissement, gabarits de bulletins de vote en braille ou crayons présentant une bonne tenue en main)

- Rétroaction : Positive.
- Rétroaction négative : Aucune.

c) Technologie d'aide au vote

- Rétroaction : Positive.
- Rétroaction négative : Aucune.

d) Vote par bulletin spécial

- Rétroaction : Négative.
- Réponse à toute rétroaction négative :
 - Accusé de réception : Oui.
 - Résolution : Oui.
 - Aucun accusé de réception nécessaire : Oui.

e) Emplacement du lieu de vote

- Rétroaction : Positive.
- Rétroaction négative : Aucune.

f) Accessibilité du lieu de vote

- Rétroaction : Positive.
- Rétroaction négative : Aucune.

g) Distance à parcourir au sein du lieu de vote

- Rétroaction : Positive.
- Rétroaction négative : Aucune.

h) Stationnement accessible

- Rétroaction : Positive.
- Rétroaction négative : Aucune.

i) Cartes d'information de l'électeur

- Rétroaction : Négative.

- Réponse à toute rétroaction négative :
 - Accusé de réception : Oui.
 - Résolution : Oui.

j) Documents

- Rétroaction : Positive.
- Rétroaction négative : Aucune.

k) Affiches et signalisation

- Rétroaction : Négative.
- Réponse à toute rétroaction négative :
 - Accusé de réception : Oui.
 - Résolution : Oui.

10. Autres commentaires de la directrice ou du directeur du scrutin

- a) Les registres du scrutin électroniques et la tabulatrice ont-ils permis de prendre en charge les électeurs handicapés plus efficacement? Veuillez préciser.

Oui, car la technologie a permis une prise en charge plus rapide qu'avec les procédures papier. Ainsi, les personnes qui ne peuvent pas se tenir debout ou sortir de chez elles pendant longtemps ont pu voter plus vite.

- b) Veuillez décrire toute situation où vous avez observé des électeurs handicapés se servir de leur appareil mobile (par exemple, un téléphone, un iPad ou une tablette) comme d'un appareil fonctionnel pendant le processus de vote. Y a-t-il eu des problèmes ou des préoccupations ont-elles été soulevées?

Situation non observée.

- c) Veuillez décrire les autres mesures prises pour permettre l'accessibilité aux électeurs handicapés de votre circonscription électorale.

Nous avons répondu à tous les besoins des électeurs en matière de confort et de rapidité de service. Nous avons veillé à ouvrir rapidement les portes aux électeurs, y compris celles munies d'ouvre-portes automatiques. Nous avons proposé aux personnes fatiguées de s'asseoir et offert des solutions au besoin.